



PLAINTÉ N° : 21-25-0072

Stéphanie Plourde c. Kim Robitaille-Charette

Date de l'audience:	16 juillet 2025
Lieu:	À distance via la plateforme Zoom
Heure:	9 h 30
Procureure pour la plaignante:	M ^e Anne-Marie Jutras
Procureure pour l'intimée :	M ^e Joanie Carignan
Étape :	Audience sur culpabilité et sanction
Nature de la plainte :	Aurait commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, à savoir : <ol style="list-style-type: none">1. Entre le ou vers le mois de février 2019 et le ou vers le mois de septembre 2024, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, aurait consulté sans autorisation et sans justification professionnelle, le Dossier Santé Québec et*/ou le dossier médical informatisé de plusieurs usagers;2. Entre le ou vers le mois de février 2019 et le ou vers le mois de janvier 2022, au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, aurait commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession, en faisant défaut de protéger l'accès aux renseignements et documents confidentiels contenus dans ses dossiers, en ne procédant pas à la fermeture et au verrouillage de l'écran de son ordinateur;
Le Conseil de discipline :	M ^e Isabelle Martel, présidente Mme Lise Boucher, inf. aux., membre Mme Line Letourneau, inf. aux., membre